



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#) 

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 08 / 07 / 2025

Dossier complet le : 15 / 07 / 2025

N° d'enregistrement : 2025_8991

1 Intitulé du projet

Projet de construction d'un institut de formation de soins infirmiers à Maubeuge (59)

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

CENTRE HOSPITALIER DE MAUBEUGE

Raison sociale

Etablissement public d'hospitalisation

N° SIRET

2 6 5 9 0 6 9 5 8 0 0 3 4 2

Type de société (SA, SCI...)

Représentant de la personne morale : Madame

Monsieur

Nom

LENNE

Prénom(s)

Cyril

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
n°41.a)	Création de 240 stationnements dont une partie ouverte au public

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

Oui Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

Oui Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

L'opération concerne un terrain actuellement délaissé. Il est délimité au nord par la route départementale D649, à l'est et au sud par le lycée Pierre Forest, et à l'ouest par la station d'épuration de la commune de Maubeuge (59).

Le projet prévoit l'aménagement de ces parcelles afin d'y développer un bâtiment d'environ 3 500m² pour l'Institut de Formation en Soins Infirmiers (IFSI) ainsi que des espaces végétalisés.

Un parking extérieur de 240 places sera également réalisé. Il sera destiné aux étudiants, au personnel et aux visiteurs.

Le plan de masse du projet est repris en annexe.

4.2 Objectifs du projet

Pour répondre aux besoins d'augmentation de la capacité d'accueil des étudiants et aux problématiques liées à l'état et à la configuration du bâtiment actuel, le Centre Hospitalier de Maubeuge a fait réaliser une étude de faisabilité en 2022, dans le but d'étudier la rénovation et l'extension du bâtiment existant ou le projet de reconstruire l'IFSI sur un site proche du Lycée Pierre Forest et de l'hôpital. Le projet de reconstruction a été retenu au vu de diverses contraintes techniques, financières et fonctionnelles.

Les objectifs et enjeux du projet sont :

- La construction d'un bâtiment permettant d'absorber une augmentation des capacités d'accueil de l'établissement existant permettant la formation de 520 à 550 étudiants en formation initiale et 50 étudiants en formations continues par an ;
- Une amélioration du confort des utilisateurs par la construction d'un bâtiment neuf performant du point de vue énergétique et développement durable ;
- Une amélioration du fonctionnement global de l'établissement par notamment :
 - o L'adéquation des locaux avec une pédagogie moderne,
 - o L'accessibilité des locaux,
 - o L'aménagement d'espaces de travail et de rencontres ouverts pour les étudiants.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

La phase travaux comprendra plusieurs étapes :

- Préparation de chantier ;
- Réalisation des travaux de réseaux / viabilisation / terrassements ;
- Construction du bâtiment ;
- Aménagement des espaces extérieurs ;

Les recommandations des études de sols seront suivies pour assurer le bon déroulement des travaux.

Une charte chantier environnemental sera mise en place pour limiter les nuisances et incidences de la phase chantier.

Les délais prévus pour la phase travaux sont d'environ 15 mois. La Maîtrise d'ouvrage souhaite viser la rentrée scolaire 2027 pour l'ouverture de l'équipement.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Les accès au site sont situés Chemin des Rocailles, soit par un tunnel passant sous la Départementale pour les modes doux, ou via ce même chemin en prenant la sortie Lycée Pierre Forest au rond-point en venant du centre-ville ou en passant sous la Départementale depuis l'allée de la Polyclinique, en venant de Rousies ou via la voie rapide RD 649.

Deux lignes du réseau Stibus desservent le site, la ligne A Hautmont – Jeumont – Erquelinnes et la ligne D Maubeuge – Haumont. Ces deux lignes desservent la plateforme de bus du lycée Pierre Forest et de l'Université. Un local à vélos est prévu dans le bâtiment, il sera traversant pour permettre aux usagers de rentrer dans le local depuis l'extérieur et de rentrer dans le bâtiment sans repasser par l'extérieur.

Le bâtiment sera conforme à la RE2020, et la Maîtrise d'Ouvrage attache une grande importance à la possibilité de construire un bâtiment démonstrateur. De ce fait certains principes sont prévus :

- Installation de panneaux photovoltaïques en toiture ;
- Mise en place d'une cuve de récupération des eaux pluviales pour permettre le rafraîchissement adiabatique du bâtiment + Réflexion et anticipation de la possibilité d'utiliser les eaux pluviales pour les sanitaires
- Perméabilité de l'ensemble des stationnements du projet pour favoriser l'infiltration des eaux pluviales

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

- > Demandes d'autorisation d'urbanisme (permis de construire)
- > Dossier Loi sur l'Eau (seuil déclaratif - rubrique 2150)
- > Examen au cas par cas préalable (rubriques 41)

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Terrain d'assiette (parcelle / emprise projet) Surface de plancher Nombre de stationnements	8,6 hectares / 1 hectare environ 4 500m ² 240 places

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : 5 Voie : CHEMIN DES ROCAILLES

Lieu-dit :

Localité : MAUBEUGE

Code postal : 5 9 6 0 0 BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : 0 3 ° 5 9 ' 1 7 " E Lat. : 5 0 ° 1 6 ' 4 2 " N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : 0 3 ° 5 9 ' 1 7 " E Lat. : 5 0 ° 1 6 ' 4 2 " N

Point de d'arrivée : Long. : ° ' " Lat. : ° ' " "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

L'opération est prévue sur la parcelle 000 AR 87. Cette parcelle est couverte par le PLUi de la Communauté d'Agglomération Maubeuge Val de Sambre approuvé le 09/10/2024 en zone US.

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, précisez les caractéristiques du projet « avant /après ».

Sans objet

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet se trouve à moins d'1 kilomètre de la ZNIEFF type 1 "Prairies humides de Rousies". Sa superficie est de 59 hectares et recensée en 1990.
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	NON, l'altitude du projet est d'environ 134 m. La région Hauts-de-France n'est pas montagneuse.
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	NON, la zone la plus proche est le massif forestier de la Lanière à 8km datant de 2010.
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	NON, le projet est à 132 km du littoral.
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est situé à 300m du parc naturel régional Avesnois recensé depuis 1998.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	NON, l'aérodrome de Maubeuge est le plus proche à 4,6km.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun périmètre de protection ne s'applique sur les parcelles du projet.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La zone humide protégée par la convention de Ramsar la plus proche est celle des Vallées de la Scarpe et de l'Estcaut à 30km. Les parcelles ne sont pas identifiées comme des zones à dominante humide au SDAGE.
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune est concernée par le PPRI de la Sambre, mais les zonages réglementaires n'impactent pas les parcelles du projet.
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Pas de PPRT.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site n'est pas recensés dans les bases de données BASOL/BASIAS ou comme un SIS.
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	NON, la zone de répartition des eaux la plus proche est la nappe des calcaires carbonifères à 60 km.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun périmètre de protection ne s'applique sur les parcelles du projet.
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	NON, Le site inscrit le plus proche est la chapelle des Béguinage des Cantuaines à 800m.

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	NON, le site Natura 2000 "Vallée de la Sambre" (FR3102006) est à 14km.
D'un site classé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site se situe dans le terrain d'assiette de protection des monuments historiques. En effet, on retrouve les remparts de Maubeuge à 475m du site.

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les bâtiments seront raccordés au réseau d'eau potable public, aucun prélèvement n'est prévu in situ.
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les constructions prévues ne sont pas susceptibles d'intercepter la nappe.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	NON, il n'y a pas de bâtiment existant sur la parcelle et les déblais du projet seront réutilisés au maximum sur site pour les aménagements paysagers/nivellements.
	Est-il déficitaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	NON
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	NON

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Des dispositifs hydroéconomiques seront mis en place pour limiter les consommations en eau potable du bâtiment. Des dispositifs de récupération des eaux pluviales sont prévus pour différents usages, permettant également de réduire le recours à l'eau potable. La gestion des EP se fera au maximum à la parcelle (infiltration dans les espaces verts) pour limiter les rejets au réseau conformément aux dispositions applicables sur le secteur.
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet s'implante sur des terrains non bâtis. Dans le but de préserver la biodiversité existante, aucune intervention n'est prévue au niveau des alignements d'arbres présents à proximité, et la charte chantier rappellera les bonnes pratiques à respecter pendant les travaux. De plus, le projet prévoit des aménagements paysagers multistrates (prairies, arbustes, arbres) participant au renforcement des potentialités écologiques des parcelles.
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	NON, le site le plus proche est "La Vallée de la Trouille" à 10km.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les parcelles du projet sont actuellement libres de toute construction.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun risque technologique notable n'est connu au niveau des parcelles du projet (ICPE, canalisation...)
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est situé dans des zones exposées à des risques naturels (risque d'inondation par ruissellement ou par remontée de nappes phréatiques ainsi que le risque de mouvement de terrain par tassements différentiels. Le projet est classé en zone 2 (modéré) sur 3 pour les retraits de gonflement des argiles). Les recommandations des études de sols seront suivies pour adapter l'opération.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet prévoit la reconstruction de l'IFSI, actuellement implanté au coeur de la commune, au niveau du pôle hospitalier : les flux liés au fonctionnement de l'établissement sont donc existants et seront optimisés, avec une implantation plus adaptée. De plus, le site reste accessible en transport en communs, pour limiter l'usage de la voiture.
	Est-il source de bruit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les usages projetés et les flux de véhicules générés ne sont pas de nature à générer des nuisances notables.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est impacté par les infrastructures routières environnantes. Des études acoustiques permettront de garantir une conception architecturale et technique adaptée (isolement, effets de masques...)
Nuisances	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Pour participer au maintien d'une trame noire, les éclairages extérieurs du projet seront adaptés (horaire, intensité, couleur...)
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le secteur est concerné par les émissions de l'éclairage public.
Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des rejets liquides ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site sera source de rejet EU dans les réseaux présents alentours. La gestion des eaux pluviales se fera intégralement à la parcelle (récupération, infiltration)
	Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les déblais seront au maximum réutilisés insitu pour éviter leur évacuation. Les déchets de chantier seront gérés conformément à la charte mise en place. En exploitation, des locaux déchets sont prévus conformément aux prescriptions de la collectivité.
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La DRAC après, examen du dossier a informé la Maîtrise d'ouvrage que, en l'état des connaissances archéologiques sur le secteur concerné, de la nature et de l'impact des travaux projetés, ceux-ci ne semblent pas susceptibles d'affecter des éléments du patrimoine archéologique (cf courrier en annexe)
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La zone US correspond à une zone spécifique à vocation d'équipements publics et sportifs.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Conformément aux ambitions des porteurs de projet d'être exemplaires dans le cadre du projet, un ensemble de dispositions sont prévues pour prendre en compte les enjeux environnementaux et sanitaires :

- Installation de panneaux photovoltaïques en toiture ;
- Mise en place d'une cuve de récupération (35 m3) des eaux pluviales pour permettre le rafraîchissement adiabatique du bâtiment + Utilisation des eaux pluviales pour les sanitaires
- Perméabilité de l'ensemble des stationnements du projet pour favoriser l'infiltration des eaux pluviales
- Retrait du bâti vis à vis des axes routiers, et isolement acoustique adaptés aux niveaux sonores (intérieurs comme extérieurs)
- Conception bioclimatique du projet permettant le respect de la réglementation thermique (RE2020 -20% dans le cadre d'un usage d'enseignement secondaire) ;

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Considérant que:

- le projet prévoit la relocalisation d'un établissement scolaire déjà implanté sur la commune, sur un secteur dédié et présentant une bonne desserte en transport en commun
 - la conception prend en compte les enjeux environnementaux / sanitaires associés, lesquels sont évalués via un ensemble de diagnostics et études (étude de sol, études acoustiques,...)
 - la réalisation d'un dossier loi sur l'eau est prévue conformément à la réglementation ;
- La réalisation d'une évaluation environnementale ne nous paraît pas nécessaire.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié.	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause file), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	<input type="checkbox"/>
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	<input checked="" type="checkbox"/>
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

① Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1	A8 - Etude géotechnique A9 - Courrier DRAC A10 - Pollution des sols	<input checked="" type="checkbox"/>
2		<input type="checkbox"/>
3		<input type="checkbox"/>
4		<input type="checkbox"/>
5		<input type="checkbox"/>

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Nom LENNE

Prénom Cyril

Qualité du signataire DIRECTEUR GENERAL DU CH MAUBEUGE

À MAUBEUGE

Fait le 08/07/2025

Signature du (des) demandeur(s)